



2
Jours

L'essentiel du droit du travail pour les opérationnels

dans RESSOURCES HUMAINES - DROIT DU TRAVAIL / Réf : JUR-DRTR-25

Objectifs de la formation

- Adopter des pratiques conformes aux règles de droit du travail
- Examiner les limites de l'autorité managériale
- Examiner les pratiques et situations à risque

Programme de la formation

A l'issue de la formation, les participants seront préparés à :

Jour 1 - Matin

1. Choisir le type de recrutement approprié (interne/externe)

- Principes juridiques à respecter
- Mentions interdites dans l'offre d'emploi
- Bonnes pratiques lors de l'entretien d'embauche
- Signature du contrat de travail et des pièces annexes
- La période d'essai

Jour 1 - Après-midi

2. Comprendre la fonction managériale dans la GRH

- La relation de travail
- Contrat de travail et lien de subordination
- Possibles mises en cause de la responsabilité du manager
- Les modifications du contrat de travail
- Le recours à la sous-traitance

3. Gérer le temps de travail, les horaires et absences



- Gérer l'absentéisme
- Absences pour raison de santé
- Absences répétées
- Abandon de poste
- Congés exceptionnels
- Heures de délégation (CSE mais pas que)
- Déplacements

Jour 2 - Matin

4. Évaluer les salariés

- Entretien annuel d'évaluation
- Objectifs individuels
- Insuffisance professionnelle/Pouvoir disciplinaire (étude de la jurisprudence)
- Compte personnel d'activité (CPA) et compte personnel de formation (CPF)

Jour 2 - Après-midi

5. Identifier les risques relatifs à la santé des salariés

- Obligation de l'employeur
- Responsabilité du manager
- Prévention des RPS
- Identifier les pratiques à risque
- Médecine du travail et du comité social et économique (CSE)
- Régime de l'inaptitude au travail

Pré-requis

Aucune connaissance préalable n'est requise pour suivre cette formation

Public cible

Opérationnels confrontés à des problématiques en Droit du travail



Pédagogie

Méthodes pédagogiques :

- Utilisation de méthodes affirmatives permettant aux apprenants de découvrir un nouveau contenu. Afin de faciliter l'apprentissage, le formateur veillera à adopter une structure claire et efficace.
- Le formateur utilisera de nombreux exemples, comparaisons et images afin d'illustrer son propos. Il s'adaptera au nombre d'apprenants mais également à leur capacité d'adaptation.
- La formation sera illustrée par les dernières jurisprudences en la matière

Modalités d'évaluation :

- Les acquis des participants seront mesurés tout au long de la session de formation.
- L'évaluation pourra prendre la forme d'un QCM ou de questions orales.
- Une attestation de fin de formation reprendra l'ensemble des objectifs pédagogiques de la formation.

